

MAIRIE DE MERAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 MARS 2018

1° Impôts directs locaux 2018

Vu la fusion des S.B.O.S., S.B.O.N., SY.M.B.O.L.I.P au 1^{er} janvier 2018,
Vu les taux de contributions fiscalisées du Syndicat de Bassin de l'Oudon appliqués en 2017 :

- Taxe d'habitation : 0.706 %
- Taxe foncier bâti : 1.260 %
- Taxe foncier non bâti : 1.830 %

Vu le transfert des compétences hors GE.M.A.P.I à la Communauté de Communes du Pays de Craon au 1^{er} janvier 2018

Afin d'assurer une neutralité budgétaire et fiscale, réintégration de la fiscalité du Syndicat de Bassin de l'Oudon sur la fiscalité communale : addition des taux communaux et des taux du syndicat de bassin de l'Oudon.

Vote les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.18 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.41 %

2° Budget primitif 2018

Vote du budget primitif 2018 :

Principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
893 803.79 €	893 803.79 €	579 606.11 €	579 606.11 €

Lotissement Chantepie

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
197 489.51 €	197 489.51 €	195 076.70 €	195 076.70 €

3° Salle St Pierre

Décision d'appliquer les tarifs de location de la salle St Pierre fixés pour les particuliers et associations hors commune, aux collectivités (Communes et Communauté de Communes) de la Communauté de Communes du Pays de Craon, pour l'année 2018.

4° Subventions

Vote de subventions exceptionnelles :

US Méral-Cossé : 500 € pour le financement d'un projet d'échange entre l'US Méral-Cossé et l'U.S.C.J.K. à MAYOTTE.

APEL Ecole Ste Marie Méral : 246 € dans le cadre de l'opération « Bol de riz » afin de soutenir une association caritative.

5° Urbanisme

Compte-rendu de la réunion de la commission urbanisme du 5 mars 2018 relative au projet de revitalisation du centre bourg et situation des travaux

6° Questions diverses et imprévues

Sono mobile

Mise à disposition gracieuse de la sonorisation mobile aux associations, entreprises, école, EHPAD de la commune de Méral. Dépôt d'une caution de 150 € à la réservation en mairie.